

Demande de versement anticipé/mise en gage pour l'accession à la propriété du logement

Le formulaire peut se télécharger sur notre site www.pkshp.ch & se remplir à l'écran.

Personne assurée

Nom: Date de naissance:

Prénom: Etat civil:

N° de membre: N° AVS:

N° de téléphone:

Adresse(s) e-mail:

Employeur: N° collectif:

Utilisation

J'ai l'intention, concernant les moyens de ma prévoyance professionnelle:

.....
de demander un versement anticipé d'un montant de CHF

.....
de mettre en gage la somme de CHF de mettre en gage tout mon avoir de vieillesse

Date de versement souhaitée (indiquer la date de versement):

(Le versement a généralement lieu le dernier jour ouvré d'un mois; prière de remettre les documents au moins 1 mois au préalable.)

Adresse de paiement et n° de compte (vendeur/constructeur/prêteur/créancier gagiste)

(Prière de joindre un bulletin de versement.)

Au bénéfice de:

IBAN:

Banque: (nom/adresse):

But

J'entends employer les moyens pour: (aucun crédit à la construction n'est accordé)

.....
pour l'acquisition d'un logement en propriété

.....
pour la construction d'un logement en propriété

.....
pour le remboursement de prêts hypothécaires

.....
pour l'acquisition d'une part de coopérative de construction et d'habitation

.....
pour l'achat de terrain pour y construire un logement en propriété dans le délai d'un an

Demande de versement anticipé/mise en gage pour l'accession à la propriété du logement, page 2

Emplacement de l'objet

rue, NPA, localité, canton:

Objet Appartement en propriété Maison individuelle Maison en terrasse Remise de clés:

Rapports de propriété: Propriété individuelle Copropriété Propriété totale avec partenaire
Partis sociales d'une coopérative de construction et d'habitation

Documents à joindre qui prouvent le but de l'utilisation (usage personnel):

Copie du contrat de vente (authentifié)

Copie du contrat hypothécaire

Copie d'extrait du registre foncier

Certificat d'état civil actuel (si vous n'êtes pas marié(é))

En cas de transfert au bénéfice du requérant:

confirmation de la banque que le versement anticipé est bloqué et sert uniquement à l'acquisition de propriété
ou à la réduction d'un prêt hypothécaire.

Pour l'acquisition d'une part de coopérative de construction et d'habitation:

copie du bon de participation, règlements/statuts et contrat de bail ou d'emprunt

L'assuré confirme par sa signature que la propriété du logement est destinée à son usage personnel et qu'elle constitue son domicile principal. Par ailleurs, l'assuré consent à l'inscription légale obligatoire au registre foncier de la restriction du droit d'aliéner et à assumer les frais qui en résultent, de même que les frais de traitement du dossier de CHF 400.– prélevés par la SHP en cas de versement anticipé. Les frais de traitement de CHF 400.– doivent être payés **avant** le versement anticipé EPL.

Lieu / Date:

Signature de la personne assurée:

Lieu / Date:

Signature du conjoint / partenaire enregistré:

Prière de faire **officialiser/authentifier la signature** du conjoint / partenaire enregistré (**par la commune, la banque, la poste, etc.**) sur ce formulaire.

Prière d'envoyer dûment rempli et signé au **plus tard 1 mois** avant le moment du versement à:

Pensionskasse SHP, Case postale, 8953 Dietikon 1.

IBAN CH28 0900 0000 8000 1160 4 PostFinance SA